



Instruction n° 00379/CCAA/DNA/SDNA/LPA du 03 AOUT 2005 relative à
l'utilisation de la langue anglaise

1 Généralités

Un candidat à la licence de mécanicien navigant (F/E) doit, en tant que membre d'équipage de conduite d'un avion dont l'équipage de conduite comprend un mécanicien navigant, être apte à utiliser la langue anglaise dans les circonstances suivantes :

(a) En vol : radiotéléphonie concernant toutes les phases du vol, y compris les situations d'urgence.

Cette condition est remplie si le candidat a passé une épreuve d'aptitude ou un contrôle de compétence au cours duquel la communication radiotéléphonique a été effectuée dans les deux sens en anglais.

(b) Au sol : Toute information concernant l'exécution d'un vol, par exemple :

- pouvoir lire et démontrer la compréhension des manuels techniques rédigés en anglais,
- préparation du vol, collecte d'information météorologique, NOTAM, plan de vol ATC, etc.,
- utilisation des cartes aéronautiques, en route, au départ et en approche, ainsi que des documents associés rédigés en anglais.

Cette condition est remplie si le candidat a achevé une formation IR ou ATP en anglais ou s'il a passé l'examen des connaissances théoriques IR ou ATPL en anglais.

(c) Communications : pouvoir communiquer en anglais avec les autres membres de l'équipage pendant toutes les phases du vol y compris sa préparation.

Cette condition est remplie si le candidat a achevé une formation MCC en anglais et détient le certificat correspondant, ou s'il a passé une épreuve d'aptitude ou un contrôle de compétence au cours duquel la communication radiotéléphonique a été effectuée dans les deux sens en anglais, et que la communication avec les autres membres de l'équipage a été effectuée en anglais.

2. Cas particulier

A défaut de satisfaire aux exigences fixées en 1 ci-dessus, cette aptitude doit être démontrée en passant un examen spécifique organisé, ou accepté, par l'Autorité Aeronautique après avoir suivi une formation permettant au candidat d'atteindre tous les objectifs indiqués en (a), (b) et (c) ci-dessus.



Le Directeur Général,

SAMA NINA